

Pour obtenir ton diplôme d'études secondaire (DES)

Tu dois accumuler au moins 54 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire dont au moins 20 unités de la 5^e secondaire et, parmi ces unités, les unités suivantes:

- 6 unités de langue d'enseignement de la 5^e secondaire;
- 4 unités de langue seconde de la 5^e secondaire;
- 4 unités d'histoire et d'éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire;
- 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire;
- 4 unités de sciences et technologie ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire;
- 2 unités d'arts de la 4^e secondaire;
- 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et santé de la 5^e secondaire.

Conditions générales d'admission à la formation professionnelle au secondaire (DEP)

Généralement, tu dois être titulaire d'un DES ou être âgé d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire en cours et avoir obtenu, selon le programme choisi, les unités de la 4^e secondaire (pour certains programmes ceux de la 3^e secondaire) en langue d'enseignement, langue seconde et mathématique.

D'autres conditions d'admission particulières peuvent être exigées. Les conditions d'admission à la formation professionnelle au secondaire peuvent différer selon le programme et le centre de formation choisi. **Il est important de t'informer auprès de ton conseiller ou ta conseillère d'orientation, de ton enseignant(e) du cours PPO ou d'exploration professionnelle.**

Conditions d'admission à un programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

Satisfaire aux conditions particulières du programme choisi et aux conditions particulières du collège et :

Être titulaire du diplôme d'études secondaires (DES)
ou

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) et avoir réussi:

- ⇒ langue d'enseignement de la 5^e secondaire
- ⇒ langue seconde de la 5^e secondaire
- ⇒ mathématique de la 4^e secondaire

Note : Un collège peut admettre un candidat à qui il manque un maximum de six unités pour obtenir le DES ou à qui il manque un maximum de 6 unités dans les trois matières exigées en supplément du DEP. Le candidat s'engage à réussir les unités manquantes durant sa première session au collégial. **ATTENTION : Comme l'application de ces modalités d'admission peut différer d'un collège à l'autre, il est important de t'informer auprès du collège visé ou de ton conseiller ou ta conseillère d'orientation.**